

EUROPEAN CRUISE COUNCIL 2010 CONFERENCE

Discours du Vice-Président de la
Commission européenne, Antonio Tajani

14 Septembre 2010

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Je vous sais gré de m'inviter à participer à cette conférence. C'est un moment important pour le développement de l'industrie européenne des croisières et pour l'avenir de la politique du tourisme européen. A mon avis il est souhaitable de saisir cette opportunité pour trouver des synergies et dresser les assises d'une coopération fructueuse entre la Commission et le Conseil européen des croisières.

Je note avec satisfaction que, malgré l'impact de la récente crise économique et financière, l'industrie des croisières a continué à se profiler comme un secteur économique essentiel Europe. Il fournit du travail sur les chantiers, dans la production d'équipements marins, dans les ports et, en général, dans les régions côtières, ainsi que de précieux avantages économiques connexes. L'offre touristique est enrichie par le grand choix de destinations côtières proposées par les itinéraires des croisières, ce qui contribue, sans doute, à la croissance du tourisme en Europe et à son attractivité sur les citoyens européens et sur les touristes des marchés tiers, puisque une majorité des croisiéristes qui embarquent dans les ports européens sont souvent des extra-européens.

Je suis convaincu que les opérateurs économiques et les secteurs publics, y compris la Commission européenne, devraient joindre leurs efforts et coopérer encore plus étroitement à l'avenir pour exploiter pleinement le potentiel du secteur des croisières, tout en contribuant au développement

continu des communautés côtières européennes. Un dialogue constructif sur des thèmes d'actualité – notamment :

- la TVA, la promotion de l'électricité à terre,
- l'impact de la directive sur les voyages, vacances et circuits à forfait,
- la conciliation des intérêts des différents usagers de l'espace maritime,
- l'importance de l'innovation et de l'initiative LeaderSHIP pour les constructeurs navals – est impérative. Je mets mes services à disposition, mais je suis convaincu que d'autres Directions Générales, à commencer par la DG MARE, la DG JUSTICE et la DG ENV ici représentées, sont prêtes à discuter les perspectives de renforcement de la compétitivité du secteur des croisières.

En particulier, la politique maritime intégrée de l'Union européenne fournit sans doute des pistes d'action importantes pour soutenir ces efforts. Je pense par exemple à certains des

objectifs de la politique maritime au succès desquels l'industrie des croisières pourrait apporter sa contribution :

- la maximisation de l'utilisation durable des mers et des océans ;
- la construction d'une base de connaissances et d'innovation ;
- la possibilité d'offrir une qualité de vie dans les régions côtières ;
- la promotion de la suprématie de l'Europe dans les affaires internationales et
- l'amélioration de la visibilité de l'Europe maritime.

Après publication de son plan d'action sur la politique maritime intégrée, la Commission a coordonné en 2009, avec la collaboration du Conseil européen des croisières (CEC), une étude sur "les installations touristiques dans les ports" afin d'analyser les avantages que ces derniers pourraient tirer des investissements dans les infrastructures et les installations,

surtout du point de vue de la réception des touristes, notamment des touristes de croisière. Cette étude a permis de comprendre exactement comment le tourisme de croisière pourrait améliorer les avantages économiques et la création d'emplois dans les régions côtières et les îles, tout en réduisant ses effets négatifs sur l'environnement. Les résultats de l'étude sont disponibles sur le site de la Commission et contribuent à enrichir les indicateurs sur la croissance de ce secteur dans les dernières années.

Dans ce cadre, j'invite l'industrie européenne des croisières à aller de l'avant, tout en prenant en considération les principes d'un tourisme compétitif et durable. En ce sens, je tiens à féliciter les membres du Conseil européen des croisières pour leurs efforts continus en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des navires de croisière aussi bien sur la mer que dans les ports, d'optimiser les systèmes de logistique, de climatisation, d'éclairage, de chauffage et de gestion des déchets. La réduction de la consommation de carburant reste, en tout cas,

un défi majeur pour toutes les compagnies de transport, y compris pour les navires de croisières.

Lorsqu'on parle de croisières, on parle indirectement de l'industrie du tourisme en général, donc de la politique européenne du tourisme dont je suis en charge en tant que Vice-président de la Commission européenne. C'est une politique qui me tient beaucoup à cœur pour la consolidation de laquelle j'ai déjà, à plusieurs reprises, manifesté mon soutien et mon engagement.

C'est mon objectif prioritaire d'œuvrer en faveur de la création d'un cadre européen consolidé qui permette au tourisme de continuer à se développer de manière compétitive et durable.

Et pour ce faire, le traité de Lisbonne représente un élément clé qui ouvre de nouvelles possibilités et pistes de développement pour le tourisme en Europe. Le traité de Lisbonne a doté l'Union européenne, pour la première fois, d'une compétence spécifique pour un secteur tellement important pour l'économie et les citoyens européens que le tourisme. Ce traité reconnaît

l'importance du tourisme et crée une base juridique propre pour le tourisme au niveau européen surtout pour encourager la création d'un environnement favorable au développement des entreprises du secteur touristique et favoriser la coopération entre les Etats membres, notamment par l'échange de bonnes pratiques.

Dès l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, lorsque j'ai pris en charge, comme vice-président de la Commission, le portefeuille de l'industrie et de l'entrepreneuriat, je me suis engagé à saisir l'opportunité offerte par la nouvelle compétence de l'Union en matière de tourisme et, donc, à imposer un nouvel élan à cette politique.

Avec le soutien de la Présidence espagnole de l'UE, j'ai convoqué une réunion informelle ministérielle ainsi qu'une conférence à haut niveau des acteurs publics et privés du tourisme pour faire les « Etats Généraux » de cette politique et pour lancer une coopération plus étroite avec tous les acteurs du secteur du tourisme européen.

Le lendemain de l'éruption du volcan Eyjafjöll qui a eu un impact considérable sur l'activité du secteur, je n'ai pas hésité à prendre contact avec les représentants des Etats membres par une vidéo conférence organisée le 28 avril, d'autant plus que je considérais comme très important de pouvoir donner la parole aux Ministres afin de connaître leurs réactions face à ce problème inattendu.

Mais c'est surtout avec la communication « L'Europe, première destination touristique au monde - un nouveau cadre politique pour le tourisme européen », adoptée fin juin de cette année, que je compte pouvoir favoriser une approche coordonnée des initiatives liées au tourisme et définir un nouveau cadre d'action pour renforcer sa compétitivité et sa capacité à croître de façon durable.

Les actions en faveur du tourisme peuvent être regroupées autour de quatre axes qui forment l'ossature du nouveau cadre d'action à mettre en œuvre en étroite concertation avec les

États membres et les principaux acteurs de l'industrie du tourisme :

- (1) stimuler la compétitivité du secteur touristique en Europe;
- (2) promouvoir le développement d'un tourisme durable, responsable et de qualité;
- (3) consolider l'image et la visibilité de l'Europe comme un ensemble de destinations durables et de qualité;
- (4) maximiser le potentiel des politiques et instruments financiers de l'UE pour le développement du tourisme.

Je voudrais vous présenter quelques-unes des initiatives proposées dans la communication que je considère comme particulièrement importantes:

- (1) Faciliter un mécanisme d'échanges touristiques volontaires entre États membres, permettant notamment à certains groupes-clés, tels que les jeunes, les personnes âgées, les personnes à mobilité réduite et les familles à faible revenu, de voyager, particulièrement durant la basse saison;

- (2) Mettre en œuvre un «Observatoire virtuel du tourisme» pour soutenir et coordonner en réseau les activités de recherche des différents instituts nationaux de recherche et fournir des données socio-économiques sur le tourisme au niveau européen;
- (3) Développer un système d'indicateurs pour la gestion durable des destinations ;
- (4) Proposer une charte du tourisme durable et responsable ;
- (5) Développer une marque européenne «Qualité Tourisme», sur base des expériences nationales existantes, pour accroître la sécurité et la confiance du consommateur dans le produit touristique et récompenser les démarches rigoureuses engagées par les professionnels du tourisme dont l'objectif est la qualité des services touristiques pour la satisfaction du client ;
- (6) Offrir une meilleure visibilité à l'Europe comme ensemble de destinations durables et de qualité, à la fois envers les citoyens européens et envers les pays tiers.

- (7) Établir ou renforcer la coopération entre l'Union européenne et les principaux pays émergents (Chine, Russie, Inde, Brésil) et les pays de la Méditerranée.
- (8) Proposer une stratégie pour un tourisme côtier et marin durable.

En ce sens, je profite de cette occasion pour inviter le Conseil européen des croisières, ainsi que tous les acteurs publics et privés du secteur du tourisme, à participer activement et à réunir leurs connaissances pour qu'on puisse ensemble assurer une bonne mise en œuvre de toutes ces actions et initiatives que je viens de présenter. A commencer par la stratégie pour un tourisme côtier et marin durable, initiative qui présente sans doute une occasion très importante pour renforcer la collaboration avec le Conseil européen des croisières.

Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi, avant de terminer, de partager avec vous quelques détails sur les prochaines étapes de notre parcours.

Tout d'abord, la Journée européenne du tourisme, le 27 septembre, nous donnera l'occasion de lancer une stratégie cohérente pour la promotion diversifiée de l'offre touristique, grâce à la valorisation de produits touristiques thématiques à l'échelle européenne en partant de la mise en valeur des itinéraires culturels. Plus tard, le Forum européen du tourisme, qui aura lieu à Malte, les 18 et 19 novembre, sera l'occasion de discuter avec les États membres et les acteurs publics et privés du tourisme européen d'un plan d'action plus détaillé pour la mise en œuvre des principales initiatives illustrées dans la Communication.

La Communication d'aujourd'hui n'est qu'une première étape et la semaine prochaine à Bruxelles et en novembre à Malte je compte aller de l'avant : la Commission poursuivra ses

réflexions sur les initiatives et mes services procéderont à moyen terme à un bilan de cette stratégie afin d'évaluer son succès et d'aller de l'avant pour renforcer la compétitivité du secteur et sa capacité à croître de façon durable.

Mesdames et Messieurs,

Je vous remercie pour votre attention et souhaite que les discussions de ce matin puissent être fructueuses et constructives pour l'avenir du tourisme européen.